



Communiqué de presse – 12 janvier 2016

L'UTP signe la convention en faveur des actions de prévention, de lutte contre la récidive et de sortie de la délinquance

Le 12 janvier 2016, l'UTP, représentée par Olga Damiron, Présidente de la commission des Affaires sociales du transport urbain, et Christiane Taubira, Garde des Sceaux, ministre de la Justice, ont signé une convention-cadre pour favoriser la mise en œuvre des actions de prévention, de lutte contre la récidive et de sortie de la délinquance. Cette signature s'inscrit dans le droit fil d'une démarche engagée de longue date par l'UTP en matière de sûreté.

Déploiement de mesures de prévention et de dissuasion, importants investissements en moyens matériels, formation des salariés, développement des partenariats locaux avec les services décentralisés de l'éducation nationale, la justice, la police, la gendarmerie et les associations de quartier... Même si la sécurité des biens et des personnes relève du pouvoir régalién de l'Etat, les entreprises de transport urbain de province, en raison de leur mission sociale, s'impliquent pleinement, aux côtés des autres acteurs, dans la prévention et la lutte contre l'insécurité.

Dans la continuité de cette démarche constante et forte, l'UTP a signé, le 12 janvier, avec la Garde des Sceaux, ministre de la Justice, Christiane Taubira, une convention-cadre pour favoriser la mise en œuvre des actions de prévention, de lutte contre la récidive et de sortie de la délinquance.

Il s'agit de renforcer la sécurisation de la voie publique et des espaces de transports et de prévenir la récidive en facilitant l'insertion sociale et professionnelle des personnes placées sous main de justice.

Ce partenariat vise notamment à formaliser et à renforcer l'engagement constant des réseaux de transport urbain de province, des parquets et des services d'insertion locaux dans les mesures de réparation pénale et les travaux d'intérêt général et à fournir les outils aux entreprises déjà engagées ou souhaitant s'inscrire dans cette démarche.

A ce titre, l'UTP incitera ses adhérents du transport urbain de province à favoriser l'accueil des personnes devant effectuer une mesure de réparation pénale, un travail d'intérêt général, un stage de citoyenneté ou de formation civique, un chantier d'insertion, etc. Cette convention a vocation à être déclinée par des accords locaux entre les adhérents de l'UTP et les représentants du ministère de la Justice, selon les besoins et les moyens de chaque territoire.

Contacts

Claude Faucher – Délégué général de l'UTP. Tél. : 01 48 74 73 67.

Dominique Fèvre – Directrice de la Valorisation et de la Communication. Tél: 01 48 74 73 46.

Benoît Juéry – Directeur Département des Affaires sociales. Tél. : 01 48 74 73 24.

L'Union des Transports Publics et ferroviaires (UTP) est l'organisation professionnelle regroupant les entreprises de transport public urbain, les entreprises de transports ferroviaires (voyageurs et fret) et les gestionnaires d'infrastructure ferroviaire en France. Elle représente la profession et défend les intérêts collectifs de ses adhérents auprès des institutions françaises et européennes. L'UTP représente plus de 180 entreprises de transport urbain et ferroviaire réparties sur le territoire français et incarne l'unité de la branche ferroviaire.

<http://www.utp.fr>